

Communiqué de presse

Résultats premier semestre 2002 – 28 août 2002

Distrigaz SA: résultats 1^{er} semestre 2002

- **Volume global des ventes de gaz naturel en légère augmentation**
 - **Vente à la distribution publique : la part du gaz naturel sur le marché du chauffage domestique augmente de manière structurelle mais le volume des ventes a diminué (-2,9 millions de MWh) suite à un hiver doux**
 - **Ventes en progression sur l'ensemble des autres segments (+4 millions de MWh)**
- **Quote-part du groupe dans le résultat net consolidé : €24,88 millions**
- **Cadre légal: forte probabilité d'une libéralisation totale du marché de la distribution du gaz naturel en Région flamande en 2003**

Sommaire

1. Nouvelle Distrigaz : commentaires	2
2. Ventes de gaz naturel	2
3. Résultats semestriels consolidés	5
4. Faits marquants	6
5. Rapport du commissaire au 30-06-2002	7

Communiqué de presse

Résultats premier semestre 2002 – 28 août 2002

1. Nouvelle Distrigaz : commentaires

Le 01-12-2001, l'entreprise de gaz naturel intégrée Distrigaz s'est scindée en deux entreprises: la nouvelle Distrigaz et Fluxys. La nouvelle société Distrigaz a comme activité principale le commerce de gaz naturel et de capacité de transport international. Fluxys, quant à elle, se concentre sur le transport et le stockage de gaz naturel ainsi que sur l'activité de terminalling GNL en Belgique.

L'actionnariat de la nouvelle Distrigaz est resté pratiquement inchangé par rapport à la situation avant la scission. Les actions de catégorie D de la nouvelle Distrigaz sont cotées sur le Premier marché de Euronext Brussels depuis le 13 décembre 2001.

2. Ventes de gaz naturel

Globalement, les ventes de gaz naturel au cours du premier semestre 2002 ont augmenté de 0,8% par rapport à la même période en 2001: tandis que les ventes à la distribution publique diminuaient de 2,9 millions de MWh, les ventes à l'ensemble des autres segments ont augmenté de 4 millions de MWh.

Ventes de gaz naturel (en 1.000 MWh)	1 ^{er} sem. 02	1 ^{er} sem. 01	Différence	Part dans les ventes au 1 ^{er} sem. 2002
Distribution publique	43.539	46.450	-6,3%	33,14%
• Secteurs domestique, tertiaire et artisanal	36.843	38.191	-3,5%	28,04%
• Clients industriels	6.696	8.259	-18,9%	5,10%
Clients industriels directs	26.609	26.140	+1,8%	20,25%
Production d'électricité	19.557	18.093	+8,1%	14,89%
Ventes en Belgique	89.705	90.683	-1,1%	68,28%
Ventes hors Belgique et arbitrage	41.668	39.605	+5,2%	31,72%
Total	131.373	130.288	+0,8%	100%
Total en milliard de m ³ (1 m ³ = 0,01163 MWh)	11,3	11,2		

Communiqué de presse

Résultats premier semestre 2002 – 28 août 2002

2.1. Ventes en Belgique : -1,1%

Les ventes à la **distribution publique** ont diminué de 6,3 %. Cette baisse est la conséquence des conditions climatiques. Un premier semestre 2002 sensiblement plus doux qu'en 2001 (13% de degrés-jours¹ en moins) a entraîné une diminution de la consommation de gaz naturel pour le chauffage domestique. La part du gaz naturel sur le marché du chauffage domestique continue néanmoins de progresser grâce à l'augmentation du nombre de raccordements aux réseaux de distribution. En valeur normalisée², c'est-à-dire hors effets climatiques, les ventes à la distribution publique pour le premier semestre 2002 augmentent de plus de 2% par rapport à la même période de l'année précédente.

Les ventes aux **clients industriels directs** sont en augmentation de 1,8%. Cette progression s'explique d'une part par la position concurrentielle plus favorable du gaz naturel au cours du premier semestre 2002 et d'autre part par la diminution des volumes de ventes au cours du premier semestre 2001, suite à des travaux de réparation et de maintenance et à des interruptions de travail auprès de plusieurs clients industriels directs importants. Signalons aussi que les ventes dans ce segment ont progressé durant le premier semestre 2002, mais qu'elles ont toutefois été influencées de manière défavorable par le fléchissement conjoncturel.

Les ventes à la **production d'électricité** ont enregistré une hausse de 8,1% qui est notamment due à la meilleure position concurrentielle du gaz naturel par rapport aux autres combustibles.

¹ Degrés-jours: le nombre de degrés-jours d'une journée est calculé par rapport à un seuil de chauffage, fixé de manière expérimentale à 16,5°C. Le nombre de degrés-jours est la différence entre la température de référence de 16,5°C et la température moyenne de la journée. Le nombre de degrés-jours d'une année est l'addition des degrés-jours constatés pour chacun des jours de cette année.

² Volume des ventes normalisé: chiffres de vente "corrigés" en vue de neutraliser l'effet des conditions climatiques, qui sont ramenées à une moyenne statistique.

Communiqué de presse

Résultats premier semestre 2002 – 28 août 2002

2.2. Ventes hors Belgique et ventes d'arbitrage: +5,2%

La libéralisation des marchés du gaz naturel dans l'Union européenne a accentué la concurrence et renforcé la liquidité des marchés spot de Zeebrugge et de Bacton. Elle a également ouvert de nouveaux débouchés pour la vente du gaz naturel en dehors du marché belge. Globalement, les ventes hors Belgique et les ventes d'arbitrage ont progressé de près de 5%.

- Les ventes à Soteg (grand-duché de Luxembourg) ont connu une légère augmentation.
- Dans le cadre d'une opération de swap/vente entre Distrigaz, Tractebel LNG North America, le producteur algérien Sonatrach et l'entreprise espagnole Gas Natural, Distrigaz a vendu d'importants volumes de GNL à Gas Natural et Tractebel LNG North America. Fin mars 2002, l'opération de swap/vente a été suspendue d'un commun accord, en raison de la conjoncture sur le marché nord-américain.
- Les ventes hors Belgique ont également progressé grâce à de nouveaux contrats débutant au premier semestre pour la fourniture de gaz naturel, notamment à l'entreprise chimique Rhodia en France (30 millions de MWh sur une période de 5 ans) et à des entreprises énergétiques en Italie et en Allemagne.
- Les arbitrages de prix sur les marchés à court terme de Bacton et de Zeebrugge, entre autres, ont une fois de plus contribué de manière significative au volume des ventes.

2.3 Poursuite de l'évolution à la baisse des prix du gaz naturel au cours du premier semestre 2002

La tendance à la baisse des prix du gaz naturel, qui s'est amorcée en avril 2001, s'est maintenue au cours du premier semestre 2002. Le paramètre G – paramètre tarifaire basé sur le prix moyen d'importation du gaz naturel à la frontière – s'élevait à 12,1 €/MWh en juin 2002, soit une diminution de 12% par rapport à décembre 2001.

Depuis mars 2002, on assiste à une augmentation des cotations des produits pétroliers. Etant donné que les mécanismes d'indexation dans les contrats d'achat de gaz naturel à long terme entraînent un certain décalage dans le temps, on peut s'attendre à ce que cela influence le paramètre G au cours du second semestre.

3. Résultats semestriels consolidés

3.1. Chiffres-clés

Il n'est pas possible d'établir de comparaison avec les résultats financiers du premier semestre 2001. La première année comptable de Distrigaz courrait en effet du 01-07-2001 au 31-12-2001 inclus. Les résultats de cette année comptable ne constituent pas une base de comparaison valable: les ventes de gaz naturel représentent la majeure partie du chiffre d'affaires et connaissent des fluctuations saisonnières significatives entre le premier et le second semestre. Pour être tout à fait complets, signalons encore que le résultat net au 31-12-2001 s'élevait à € 10,16 millions dont € 8,75 millions de part de Distrigaz.

Résultats consolidés: chiffres-clés (en millions €)	1 ^{er} sem. 02
Chiffre d'affaires net	1.833,36
Résultat d'exploitation	35,81
Résultat financier	1,99
Résultat courant	37,80
Résultat exceptionnel	0,07
Résultats avant impôts	37,87
Impôts	-12,59
Résultat net des sociétés mises en équivalence	1,03
Résultat net	26,31
Part de Distrigaz	24,88
Part des tiers	1,43

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des **ventes de gaz naturel** au premier semestre représentait 96% du chiffre d'affaires global. La légère progression du volume des ventes de gaz naturel par rapport au premier semestre 2001 n'a pas eu d'effet analogue sur le chiffre d'affaires, étant donné que les prix de vente du gaz naturel au premier semestre 2002 ont en moyenne baissé d'environ 18% par rapport à la même période l'année précédente.

Le chiffre d'affaires issu du **transit** a légèrement augmenté par rapport au premier semestre 2001. En effet, au cours du premier semestre 2002, les recettes issues de nouveaux contrats

Communiqué de presse

Résultats premier semestre 2002 – 28 août 2002

de transit à court terme se sont ajoutées à celles provenant du portefeuille de base des contrats de transit à long terme.

3.3 Résultats

Le **résultat d'exploitation** comprend le résultat de Distrigaz & C°, la filiale de Distrigaz qui, entre autres, commercialise la capacité de transit. Le résultat semestriel 2002 de Distrigaz & C° a progressé par rapport à celui de 2001 grâce à une hausse des recettes et à une diminution des coûts.

Le **résultat financier** positif résulte d'une part des recettes provenant des actifs financiers immobilisés – et plus particulièrement du paiement d'un dividende par Interconnector UK – et d'autre part de la diminution de la charge des dettes à long terme.

4. Faits marquants

4.1 Arrêt de l'Interconnector: aucun impact pour les clients de Distrigaz

Le 2 juillet 2002, Interconnector UK a interrompu le transport de gaz naturel britannique à destination du continent via l'Interconnector. Tant au terminal de Bacton que dans la conduite sous-marine, on a constaté une contamination du gaz naturel par des hydrocarbures liquides provenant du réseau britannique. Après diverses opérations de nettoyage des installations, le transport de gaz naturel via l'Interconnector a pu être rétabli le 5 août 2002.

Cette interruption du flux de gaz naturel dans l'Interconnector durant près d'un mois n'a eu aucun impact pour les clients de Distrigaz. Grâce à la diversification du portefeuille d'achats de Distrigaz, la continuité de la fourniture de gaz naturel aux clients n'a, à aucun moment, été remise en question.

4.2 Cadre légal: nouvelle accélération de l'ouverture du marché du gaz naturel

En mars 2001, la **Commission européenne** a publié sa proposition d'adaptation de la directive gaz de 1998 en vue d'accélérer l'ouverture du marché gazier interne. Au cours du premier semestre 2002, sous la présidence espagnole du Conseil, des progrès tangibles ont été enregistrés dans la discussion de ces adaptations. A l'issue du Sommet de Barcelone en mars 2002, une nouvelle proposition de directive a été transmise aux Etats membres pour étude. La présidence danoise met tout en œuvre pour que le Conseil et le Parlement européens approuvent cette nouvelle proposition avant fin 2002.

En **Belgique**, la législation anticipe en grande partie cette accélération ou évolue parallèlement à l'accélération prévue par les adaptations apportées à la Directive européenne.

Le **Gouvernement flamand** a préparé les arrêtés d'exécution de son "décret gaz" de juillet 2001. Les projets de textes sont actuellement en phase d'approbation. Conformément à ces projets de textes, les consommateurs finaux raccordés au réseau de distribution en Flandre et

Communiqué de presse

Résultats premier semestre 2002 – 28 août 2002

disposant d'un site dont la consommation annuelle est supérieure ou égale à 1 million de m³ auront le libre choix de leur fournisseur à partir du 1^{er} janvier 2003. Dès juillet 2003, ce serait également le cas pour tous les autres consommateurs finaux raccordés au réseau de distribution de la Région flamande.

Le **Gouvernement wallon** a préparé un décret gaz qui est également en phase d'approbation. Selon le projet, tous les consommateurs finaux raccordés au réseau de distribution en Wallonie et disposant d'un site dont la consommation annuelle est supérieure ou égale à 1 million de m³ auront le libre choix de leur fournisseur dès la publication du décret.

4.3 Distrigaz obtient une autorisation pour la fourniture de gaz naturel via le réseau de transport

Conformément à la loi gazière fédérale, Distrigaz a introduit une demande pour l'obtention d'une autorisation de fourniture, qui permet de livrer du gaz naturel aux consommateurs éligibles raccordés au réseau de transport. L'autorisation a été octroyée le 17 avril 2002 et a une durée de validité de cinq ans.

La législation flamande prévoit un système similaire d'autorisations de fourniture. Ces autorisations permettent aux fournisseurs de fournir du gaz naturel aux consommateurs finaux éligibles qui sont raccordés aux réseaux de distribution. Conformément à la possibilité offerte par l'instance flamande de régulation VREG (Vlaamse Reguleringsinstantie voor de Elektriciteits- en Gasmarkt) et dans l'attente de l'arrêté d'exécution définitif, Distrigaz introduira un dossier de demande provisoire.

5. Rapport du commissaire au 30-06-2002

Nous avons procédé à l'examen limité de la situation semestrielle consolidée et non-consolidée de Distrigaz au 30 juin 2002, conformément aux normes et recommandations de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Nos contrôles ont principalement consisté en l'analyse, la comparaison et la discussion des informations financières semestrielles qui nous ont été communiquées et ont dès lors été moins étendus qu'un contrôle plénier des comptes annuels.

Cet examen limité n'a pas révélé d'éléments nécessitant des corrections significatives de la situation semestrielle de Distrigaz.

Anvers, 26 août 2002
Deloitte & Touche Réviseurs d'entreprises S.C. s.f.d. S.C.R.L.
représenté par M. J. Vlaminckx

Communiqué de presse

Résultats premier semestre 2002 – 28 août 2002

Personnes de contact

Presse:

Yves Poncelet

- Tél.: +32 (0)2 557 30 86
- Fax: +32 (0)2 502 21 79
- E-mail: yves.poncelet@distri.be

Investor relations:

Jan Van Brabant

- Tél.: +32 (0)2 518 65 99
- Fax: +32 (0)2 518 62 85
- E-mail: jan.vanbrabant@distri.be

Autres langues

Ce communiqué de presse est également disponible en néerlandais et en anglais. Vous pouvez également le consulter sur le site web de DISTRIGAZ: www.distrigaz.be (cliquez d'abord sur 'Press' et ensuite sur 'Press release 28-08-2002').

Distrigaz SA
Rue de l'Industrie 10
B-1000 Bruxelles
TVA: BE 476.201.605
Registre de Commerce Bruxelles 654 126
Tél.: +32 (0)2 557 31 11
Fax: +32 (0)2 557 31 12